



**COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER**  
**DECISION 2025.29 DU MAIRE**

---

Objet : Remplacement circulateur chaudière Mairie/Ecole maternelle

**Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier**

DEPARTEMENT

DE SEINE-MARITIME

---

Arrondissement LE HAVRE

---

Canton de BOLBEC

---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de remplacer le circulateur de la chaudière Mairie et Ecole maternelle

Considérant le devis de l'entreprise « CRAM » pour un montant total de 2 115.67 HT € soit 2 538.80€ TTC.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1<sup>er</sup> : Accord sur le devis de l'entreprise « CRAM » pour un montant total de 2 538.80€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 20 Novembre 2025

Le Maire  
 Gérard CAPOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 076-217600907-20251120-20229-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2025  
 Publication : 21/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

